

Délibération n° 20240030

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
13	0	0

Date de convocation
06 Juillet 2024

Département du Tarn

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOUT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du Mercredi 10 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présent.e.s : Mesdames Catherine **Rabou**, Karine **Françon**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
Messieurs Karim **Chiha**, Olivier **Duval**, Alain **Gayraud**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absente : Nathalie **Armengaud** représentée par Catherine **Rabou**, Aurélie **Jasottes** représentée par Marie-José **Vincent** et Yannick **Maruéjols** représenté par Olivier **Duval**

Secrétaire de séance : Jonathan **Terme**

Objet : Décision Modificative n°3 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Vu le Budget Principal de la Commune pour l'exercice en cours,

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré positivement sur la délibération n° 20240029, ayant pour objet l'avenant n°2, pour le lot n°7 de la Maison Polyvalente et que cette dépense n'était pas inscrite au Budget Principal,

Considérant la proposition de Madame le Maire visant à réaliser un virement de la Section de Fonctionnement vers la Section d'Investissement pour couvrir cette dépense, selon les tableaux ci-dessous,

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	1 700,00		
D I 23 2313 329	1 700,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	1 700,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 700,00	1 700,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	1 700,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		-1 700,00

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 700,00
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	1 700,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la Décision Modificative n°3, du Budget Principal,
- d'augmenter les crédits de la Section d'Investissement du Budget Principal de 1700 €, afin de couvrir la facture, liées aux travaux de l'avenant n°2, pour le lot n°7, de la Maison Polyvalente, d'un montant selon la présentation ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 11 Juillet 2024

Le Secrétaire de séance,
Jonathan **Terme**



Le Maire,
Catherine **Rabou**



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »